

# Préparation à la rencontre d'organisation des funérailles avec notre conseiller.ère

**Veillez prévoir entre deux (2) et trois (3) heures pour la rencontre avec notre conseiller.ère.**

Afin de faciliter le déroulement de celle-ci, nous vous suggérons de limiter les personnes présentes à un maximum de trois (3). S'il vous plaît, veuillez apporter :

- Les vêtements et sous-vêtements de la personne décédée.**  
Selon les volontés de votre proche et les services prévus au contrat, notre équipe de thanatopracteur.trice.s procédera à un embaumement, à une asepsie ou à une préparation du corps en prévision de la crémation. À cet effet, veuillez choisir et apporter les vêtements et sous-vêtements de la personne décédée d'ici un délai de trois (3) jours afin que les thanatopracteur.trice.s puissent veiller à sa préparation dans les meilleurs délais. Le choix des vêtements est à votre discrétion; nous vous recommandons de choisir des vêtements représentant les goûts et préférences de l'être cher.
- Les renseignements sur la personnes décédée :**
  - **Carte d'assurance-maladie** (si vous l'avez en votre possession);
  - **Carte d'assurance sociale** (le numéro suffit);
  - **Permis de conduire valide** (le numéro suffit);
  - **Renseignements qui se retrouvent sur le certificat de naissance de la personne décédée** (nom à la naissance, date et lieu de naissance).
- Si la personne décédée a un conjoint vivant**, les mêmes informations nous seront nécessaires de même que la date et le lieu du mariage.
- Les papiers de la concession au cimetière** ou le numéro de l'emplacement (lot, niche ou enfeu), s'il y a lieu.
- Les photographies de la personne décédée qui seront utilisées pour l'avis de décès dans les journaux.** Si vous souhaitez une exposition en présence du corps de votre proche, plusieurs photographies récentes seraient utiles pour la préparation du corps. Déposer la photo dans l'Espace Famille ou prévoir un fichier numérique à envoyer à notre conseiller.ère, au besoin nous pouvons la numériser.
- Une liste, à inscrire dans l'Espace Famille ou à apporter, comprenant l'énumération des parents et amis que la personne décédée laisse dans le deuil**, pour l'avis de décès dans les journaux. Notre conseiller.ère pourra vous aider à structurer cette liste.
- Si vous n'êtes pas déjà membre de la Coopérative funéraire des Deux Rives, nous pourrions facturer les frais d'adhésion de 20 \$ au contrat.**
- La Coopérative vous remettra des attestations de décès.** Cependant, certains organismes exigent une preuve de décès émise par le Directeur de l'état civil.  
**Si désiré, notre conseiller.ère procédera à la commande des copies d'acte de décès et des certificats.**
- Dans ce cas, vous aurez besoin d'apporter :**
  - **Un mode de paiement** (carte de crédit de la personne qui fait la demande - l'argent comptant et les modes de paiement appartenant à la personne décédée ne sont pas acceptés)

## Tarifs des demandes

Pour les copies d'actes de décès et les certificats, les frais se situent entre 35 \$ et 80 \$ par original selon le mode et la rapidité de l'envoi. Les tarifs des demandes sont sujets à changements sans préavis.

\* Les délais de réception des documents varient de 4 à 8 semaines, en moyenne.

